Le Bois International | L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière | N° 15
Samedi 18 avril 2015 - 86e année

Sommaire

20 AVR. 2015
Bibliothèque

S'informer

Le zoom de la rédaction

Forêt /
La FNCofor et les parcs régionaux signent une convention de partenariat. . . . . p. 4

Lignes express. . . . . p. 5

Agenda . . . . . p. 7

L'actualité en régions. . . . . p. 8

Rhône-Alpes / Inauguration de la maison des forestiers et du bois en Beaujolais
Alsace – Lorraine / Formation "Ecorénovation du bâti ancien"
Aquitaine / François Tamarelle, nouveau directeur de Xylofutur
Auvergne / Une exposition interactive sur la forêt et ses métiers

Gros plan

Grumes de chêne /
La FNB chiffre et dénonce les volumes exportés vers la Chine. . . . . p. 10

Comprendre

Synthèse

Exploitation forestière /
Mécanisation forestière en Bourgogne : le parc se développe mais vieillit . . . . . p. 12
Approvisionnement /
Laurent Denormandie : "Mobilisation, revenir à plus de réalisme !" . . . . . p. 14

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché. . . . . p. 17

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /
Villiers-en-bière : séance animée par les lots de chêne faconnés ! . . . . . p. 21
Légère baisse globale à Gérardmer, mais tendances hétérogènes. . . . . p. 22

Le Journal des annonces du bois. . . . . p. 23
Renseignements commerciaux . . . . . p. 30

Avec ce numéro : le cahier du bois-énergie n°67

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements :** France (1 an) 112 €
Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Franc-parler

Le compte n'y est pas

Le Sénat a communiqué début avril un rapport d'enquête sur l'efficacité des soutiens financiers accordés à la filière forêt-bois. Une première ! La filière a fait l'objet de nombreux diagnostics depuis 40 ans, mais c'est la première fois que la Cour des comptes ausculte ses circuits de financement et apprécie leur efficience.

Le constat est sévère. La France a une *"politique forestière sans stratégie, sans pilote et sans résultat, un modèle économique de pays en voie de développement, qui conduit à un déficit commercial de 6 milliards d'euros"*, sans parler de la *"dispersion dommageable des soutiens à l'aval"*. C'est une petite musique que l'on entend souvent. Mais cette fois, la filière doit rendre des comptes et ceux-ci sont précis.

A quoi servent les 910 millions dépensés chaque année *(1)*, et qui sont censés contribuer à la structuration et au développement économique de la filière ? Ils ne sont pas complètement inutiles si l'on en juge par l'usage croissant et raisonné du bois-énergie via le Fonds chaleur ou l'arrivée sur le marché de la construction du premier panneau contrecollé croisé 100% français *(2)*. Mais c'est vrai, il reste des progrès à accomplir pour mieux utiliser cet argent…

Les enquêteurs de la Cour des comptes n'ont rien inventé, ils ne font que rappeler les handicaps récurrents du secteur, et proposer des remèdes identifiés depuis longtemps. Pour améliorer la cohérence des soutiens, il faudra construire au niveau gouvernemental un pilotage stratégique et axer celui-ci sur la valorisation économique, recomposer et renouveler la forêt française en favorisant l'approche économique, réorienter les aides à l'aval et soutenir davantage le bois d'œuvre… La filière, qui a de nombreuses fois évoqué la multiplicité de ces rapports, a déjà montré l'exemple en signant en fin d'année dernière le contrat du Comité stratégique de filière bois. Ira-t-elle désormais jusqu'à la mise en application de la 9e et ultime recommandation qui s'adresse à ses organes de direction : *"Fusionner France bois forêt, France bois industrie entreprises et le Codifab dans un organisme interprofessionnel unique doté d'un contrat d'objectifs avec l'Etat et dont l'action territoriale s'articule avec celle des interprofessions régionales"*... ?

LBI

(1) L'Etat contribue à hauteur de 770 millions, les collectivités territoriales 80 millions. Le bois-énergie reçoit 36% de ces aides.
(2) Le groupe Monnet-Sève vient d'obtenir une appréciation technique d'expérimentation (Atex) pour son panneau PLX.

Université de Liège
Gembloux Agro-Bio Tech
Gestion des Ressources forestières
et des Milieux naturels
Passage des Déportés, 2
B-5030 Gembloux

Bonnes pratiques pour l'optimisation de l'exploitation des chaufferies collectives et industrielles au bois

Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE p. 3
- Soigner la conception / réalisation de l'installation afin d'en faciliter l'exploitation p. 4
- Bien effectuer la mise en service et la réception de l'installation et assurer le transfert du constructeur / installateur vers l'exploitant p. 7
- Mettre en œuvre les opérations d'exploitation adaptées grâce à une bonne connaissance du combustible et des composants de l'installation et à la maîtrise de leurs interactions p. 9
- Garantir la sécurité des personnes et des biens en limitant voire supprimant les situations à risques p. 17

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Nous remercions pour leur contribution les membres de la commission "Retour d'expériences de conception, construction et exploitation" du CIBE et Jean-Pierre TACHET (CIBE, secrétaire / animateur de cette commission). Mise en page par la rédaction du Bois International.

L'exploitant au centre du dispositif de production / distribution de chaleur

Pour bien **réussir un projet et en assurer la pérennité**, on a coutume de dire qu'il faut réunir cinq conditions :
- tout d'abord, **un maître d'ouvrage** (un client) qui sait où il veut aller, accompagné en cela par un assistant (AMO) compétent et motivé ;
- un **concepteur** connaissant son métier (dimensionnement), **retenant des fournisseurs d'équipements** ne lésinant pas sur le choix et la qualité des matériels ;
- un **maître d'œuvre** rigoureux appliquant strictement les règles de l'art et des entreprises et installateurs attentifs et très soucieux de la qualité de leur livraison (le diable se niche dans les détails !) ;
- un **exploitant** qui va prendre en main un ensemble d'équipements et devoir les faire fonctionner à leur optimum (rendement, performances environnementales) et ce, pendant une très longue période ;
- **un fournisseur de combustible bois**, conscient dorénavant d'être un vrai professionnel, en capacité de livrer des produits "normalisés", aux caractéristiques constantes, là aussi dans la durée.

Toutes ces conditions peuvent sembler difficiles à obtenir. **Mais ces professionnels existent.** Encore faut-il que les différents acteurs / intervenants s'entendent entre eux et que la coordination soit sans faille, tout au long du projet par l'AMO et plus spécifiquement en phase chantier, pour les entreprises, par le maître d'œuvre.

Les difficultés en effet surgissent en général **à l'intersection des différentes pratiques / cultures professionnelles**, qui souvent sont à l'origine de divergences de points de vue, voire de quiproquos entre personnes ne parlant pas le même langage.

Au cœur de ce dispositif, en phase opérationnelle (après la mise à feu), **l'exploitant de chauffage joue un rôle central.** Il va avoir la responsabilité de marier une technologie (dont il hérite), un combustible (dont il découvre souvent les caractéristiques précises sur le tas) et ses propres savoir-faire requérant des connaissances très variées (énergétique, mécanique, électronique...).

Des savoir-faire qu'il lui faudra adapter, au fil du temps, aux spécificités des équipements dont il a la charge et aux combustibles qu'il réceptionne, mais aussi à la réalité mouvante du terrain qui réserve parfois quelques surprises.

Ainsi faut-il sans doute **renforcer l'accompagnement et la formation** des personnels d'exploitation, salariés des sociétés prestataires de services mais plus encore agents territoriaux qui assurent le suivi / maintenance / entretien des petites chaufferies en régie.

Ce sont des tâches auxquelles le CIBE, avec le support de ses adhérents, s'attache désormais et qu'il va renforcer au cours des années à venir.

Serge DEFAYE
CIBE